



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250625-DEC2025_127-CC



PUBLIE LE 30/06/25

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-127

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

VU la délégation n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025

Considérant **la nécessité d'engager des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ecole Victor Hugo ;**

Considérant l'analyse des offres présentées lors du marché public qui a été lancé en vue **des travaux de terrassement et de gros œuvre, relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ecole Victor Hugo,**

Considérant la décision DEC 2024-105 du 17 juin 2024 attribuant le marché à la Société **POGGIA PROVENCE ;**

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer **l'avenant 3** avec **POGGIA PROVENCE 126 allée des temps Perdus BP 50 192 – 84305 CAVAILLON CEDEX** pour les missions suivantes :

- Muret Potager + muret sous parvis
- Arase des murs cour haute
- Mur Parvis / cimetière
- Murs brûlots

Montant initial du Marché Initial HT	1 092 859.34€
Montant avenant n° 1	38 387.88€
Montant avenant n° 2	14 454.39€
Montant avenant n°3	106 359.30€
% augmentation du marché initial	14.54%
Nouveau montant HT du marché	1 252 060.91€
TVA	250 412.18€
Nouveau montant TTC du marché	1 502 473.09€

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250625-DEC2025_127-CC



ARTICLE 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 25 juin 2025



Maxime MARCHAND
Pour le Maire empêché,
Marie-Laure WALTHER, 1ère Adjointe



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 3

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

POGGIA PROVENCE
126 ALLÉE DES TEMPS PERDUS
84 300 CAVAILLON
SIRET : 387811193 00011

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 23035 – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO - LOT N°3

■ Date de la notification du marché public : 28/05/2024

■ Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 092 859,34 €
- Montant TTC : 1 311 431,21 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

DEVIS N° 98/25				
Travaux supplémentaires aménagements extérieurs				
DESIGNATION	U	Quantité	Px Unitaire	TOTAL HT
A - MURET POTAGER + MURET SOUS PARVIS				
A.1 - Démolition des murs y compris les fondations existantes				
- Démolition des murs en maçonnerie y compris les fondations existantes	ens.	1,00	1 834,40 €	1 834,40 €
- Evacuation et traitement des démolitions	t	22,10	156,25 €	3 453,13 €
A.2 - Terrassements				
- Terrassements des fondations	forfait	1,00	950,00 €	950,00 €
Nota : Cette prestation comprend les plus-values de terrassement dans le rocher				
- Reconstitutions de talus au niveau des murs démolis sous le parvis et au niveau du futur potager	ens.	1,00	2 533,76 €	2 533,76 €
Nota : Cette prestation ne prend pas en compte la stabilisation des talus. La mise en place d'un grillage de stabilisation et tous types de plantations est hors lot mais reste obligatoire pour la pérennité du talus. Aucune bordure n'est prévue en pied de talus				
A.3 - Réalisation d'élévation en béton armé en lieu et place des maçonneries				
- Gros béton	m3	3,20	210,00 €	672,00 €
- Réalisation des élévations/réhaussement de soutènement en béton armé 20cm x ht variable en lieu et place des précédentes	ml	16,50	474,40 €	7 827,60 €
Nota : Cette prestation comprend la réalisation des fondations, des élévations en béton armé, ainsi que la mise en place d'un drainage vertical des élévations				
A.4 - Impérméabilisation des têtes en béton armé existantes et reconstruites				
- Impérméabilisation en deux couches des 40 premiers cm des têtes de mur en béton armé avec un Sikagard 245.	ml	27,00	19,84 €	535,68 €
Nota : Notre prestation débutera après le décroûtage des murs (décroûtage hors lot).				
A.5 - Reprises ponctuelles des béton après décroûtage des zones en dehors de l'emprise du point A.3				
- Mise à disposition d'un maçon finisseur	J	3,00	366,88	1 100,64 €
- Matériaux et matériel	ens.	1,00	290,00	290,00 €
Nota :				
- Les zones à traiter sont définies dans le plan annexé à ce devis.				
- Cette prestation ne prend pas en compte la mise en place de sécurité collectives et/ou individuelles définitives.				
- La gestion des fixations des sécurités définitives (garde-corps, barrières, clôtures...) est hors lot. Aucun carottage, scellement ou platine n'est prévu dans cette prestation. Toutes dégradations des ouvrages liées à un mauvais traitement des fixations ne pourront être imputées à Poggia Provence.				
- Aucun traitement de surfaces des murs est prévu dans ce devis (hors point B.4)				
- Aucuns travaux ne sont prévus sur les pissettes existantes du mur dans ce devis				
- Les travaux sont à réaliser avant la réalisation des aménagements extérieurs				
Prorata : 2,00%				
			Sous total	383,94 €
				19 581,15 €

B - ARASE DES MURS COUR HAUTE

B.1 - Terrassements				
- Terrassements pour décaisser les sols en tête des murs de soutènement à traiter	forfait	1,00	550,00 €	550,00 €
B.2 - Sciage des 40cm de la partie supérieure du mur de soutènement				
- Sciage de la tête de mur par réalisation de blocs de 2ml de longueur	ml	48,00	147,67 €	7 088,16 €
Nota : Cette prestation comprend tous sujétions de mobilisation sur chantier et de carottages divers pour éviter les coupes apparentes				
- Evacuation et traitement des démolitions	t	9,60	156,25 €	1 500,00 €
B.3 - Réalisation d'un chaînage béton en lieu et place des bétons délamés sciés				
- Réalisation d'un chaînage béton 20cm x 40cm ht	ml	48,00	216,80 €	10 406,40 €

DESIGNATION	U	Quantité	Px Unitaire	TOTAL HT
B.4 - Imperméabilisation - Imperméabilisation en deux couches des têtes de mur avec un Sikagard 245. Nota : L'imperméabilisation sera réalisée uniquement sur les chaînage en béton armé repris de la tête de mur	ml	48,00	19,84 €	952,32 €
B.5 - Reprises ponctuelles en dehors des têtes de murs - Mise à disposition d'un maçon finisseur - Matériaux et matériel	j ens.	5,00 1,00	366,88 490,00	1 834,40 € 490,00 €
B.6 - Reprises des joints secs à chaque angle des murs de soutènement - Reprise des joints secs ouverts au changement d'angle des murs de soutènement	U	3,00	1617,52	4 852,56 €
Nota : - Les zones à traiter sont définies dans le plan annexé à ce devis - Si les garde-corps existants doivent être conservés, la dépose et remise en place des garde corps existants est hors lot (sans la dépose de ces garde-corps nous ne réaliserons pas les prestations du point B) - La gestion des fixations des sécurités définitives (garde-corps, barrières, clôtures...) est hors lot. Aucun carottage, scellement ou platine n'est prévu dans cette prestation. Toutes dégradations des ouvrages liées à un mauvais traitement des fixations ne pourront être imputées à Poggia Provence - Aucuns travaux ne sont prévus sur les pissettes existantes du mur dans ce devis - Aucun traitement de surfaces des murs est prévu dans ce devis (hors point C.4) - Les travaux sont à réaliser avant la réalisation des aménagements extérieurs				553,48 €
Prorata : 2,00%			Sous total	28 227,32 €

C - MUR DES BRULOTS				
C.1 - Terrassements - Terrassements pour décaisser les sols en tête des murs de soutènement à traiter	forfait	1,00	550,00 €	550,00 €
C.2 - Dépose de la cloture et des lettres Groupe Scolaire Victor Hugo Démontage de l'ensemble des clôtures présentes sur les zones à traiter ainsi que les lettres "GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO". Cette prestation comprend le traitement et l'évacuation des déchets. Nota : Aucun élément est à conserver.	ens.	1,00	700,00 €	700,00 €
C.3 - Sciage des 40cm de la partie supérieure du mur de soutènement - Sciage de la tête de mur par réalisation de blocs de 2ml de longueur Nota : Cette prestation comprend tous sujétions d'installations de chantier et de carottages divers pour éviter les coupes apparentes - Evacuation et traitement des bétons sciés	ml t	44,00 10,10	147,67 € 156,25 €	6 497,48 € 1 578,13 €
C.4 - Réalisation d'un chaînage béton en lieu et place des bétons délamérés sciés - Réalisation d'un chaînage béton armé rampant 20cm x 40cm ht	ml	44,00	118,00 €	5 192,00 €
C.5 - Reprises du joint sec à l'angle du mur de soutènement - Reprise du joint sec ouvert au changement d'angle du mur de soutènement	U	1,00	1617,52	1 617,52 €
C.6 - Pose et imperméabilisation de couvertines - Mise en place d'une couvertine préfabriquée plate 100cm x 30cm x 4.2cm ht.	ml	44,00	110,35 €	4 855,40 €
C.7 - Finition ponctuelle du mur de soutènement en dehors de la tête de mur Réparation ponctuelle en dehors des 40cm supérieurs du mur de soutènement traités dans le point D.3 de ce devis. Nota : Lors de notre inspection initiale du mur nous avons pu constater 2 zones délamérées en dehors de l'emprise des 40cm supérieurs du mur de soutènement. Toute demande supplémentaire sera facturée à hauteur du prix unitaire indiqué.	U	2,00	484,38 €	988,76 €
C.8 - Mise en place de protections collectives provisoires Si la dépose de l'échafaudage (hors lot) est effectuée avant la mise en place des protections collectives définitives, nous avons la possibilité de mettre en place des protections collectives provisoires de type pavillonnaires, plaquées. Nota : Cette prestation comprend la mise en place, la dépose et la gestion de tous sujétions liés à la finition des fixations provisoires.	ens.	1,00	1 467,52 €	1 467,52 €
Prorata : 2,00%			Sous total	468,54 € 23 895,34 €

D - Mur Parvis / Cimetière

D.1 - Piquage - Piquage sur la moitié de l'épaisseur des murs concernés y/c évacuation gravat	ens	1,00	3 225,38 €	3 225,38 €
D.2 - Passivation - Passivation des aciers existants	ens	1,00	1 662,15 €	1 662,15 €
D.3 - Réfection voiles - Recoulage de la moitié de l'épaisseur des voiles existant en conservant les aciers existants (support béton destiné à recevoir un enduit monocouche)	ens	1,00	4 168,45 €	4 168,45 €
Nota : - Pour ces travaux, à la demande de la MO nous réutilisons les aciers existant et ne pouvons être à même de respecter l'enrobage et les conditions normales de réalisation d'un ouvrage en béton. Ainsi aucune GPA ou réserve lié à de la fissuration, rouille ou tout autre désordre ne pourra nous incomber.				
Prorata : 2,00%				
			Sous total	181,12 €
				9 237,09 €

E - FRAIS DIVERS

E.1 - Frais d'installation - Mise à disposition d'une mini pelle mécanique + BRH	j	9,00	387,50 €	3 487,50 €
- Mise à disposition d'un moyen de levage type manitou	j	25,00	187,30 €	4 682,50 €
- Mise à disposition d'une nacelle	j	12,00	218,75 €	2 625,00 €
E.2 - Frais d'encadrement - Mise à disposition d'un chef de chantier	j	25,00	458,60 €	11 465,00 €
E.3 - Frais d'études - Réalisation d'études et plans d'exécution	ens.	1,00	2 660,00 €	2 660,00 €
Prorata : 2,00%				498,40 €
			Sous total	25 418,40 €

TOTAL HT	106 359,30 €
TVA 20 %	21 271,86 €
TOTAL TTC	127 631,16 €

TRAVAUX MODIFIÉS / AJOUTÉS	MONTANT € HT
TRAVAUX DIVERS SELON DEVIS CI-DESSUS	106 359,30 €
TOTAL € HT AVENANT N°3	106 359,30 €

Les autres éléments du marché restent inchangées.

■ Délai supplémentaire = +1,5 mois sur le planning gros œuvre.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

POGGIA PROVENCE
126 allée des Temps Perdus
B.P. 50192 84305 CAVAILLON Cedex
Tél. : +33 (0)4 90 71 38 72 - Mail : info@poggia-provence.fr
RCS Arignon - SIRET 3878119300011 - APE 4120 B

MONTANT € HT DU MARCHÉ INITIAL	1 092 859,34 €
MONTANT AVENANT N°1	38 387,88 €
MONTANT AVENANT N°2	14 454,39 €
MONTANT AVENANT N°3	106 359,30 €
% AUGMENTATION DU MARCHÉ INITIAL	14,57%
NOUVEAU MONTANT € HT DU MARCHÉ	1 252 060,91 €
TVA	250 412,18 €
NOUVEAU MONTANT € TTC DU MARCHÉ	1 502 473,09 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CLEMENT Guillaume Directeur Général Délégué	Cavaillon le 19/06/2025	POGGIA PROVENCE 126 allée des Temps Perdus B.P. 50192 - 84305 CAVAILLON Cedex Tél. : +33 (0)4 90 71 38 72 - mail : info@poggia-provence.fr RCS Avignon - SIRET 38781119300011 - APE 4120 B <i>rajout nous délai supplémentaire p 4/16</i>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : *Sausset*, le *25/06/2025*

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire .

Maxime Marchand

*Par le Maire empêché,
Marie-Laure WALTER,
1er Adjointe.*



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

LE TITULAIRE A QUÉBEC

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

